

GROUPE JAJ
40-48 rue Beaumarchais

93104 Montreuil cedex

Tél : 01 41 58 62 20

Fax : 01 41 48 62 49

COMPTES SOCIAUX

31 mars 2010

Bilan Actif

GRUPE JAJ

Période du

01/04/09 au

31/03/10

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/03/2010	Net (N-1) 31/03/2009
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	171 182	128 526	42 656	67 486
Fonds commercial	100 000		100 000	100 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	271 182	128 526	142 656	167 486
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	131 119		131 119	131 119
Constructions	978 651	649 517	329 134	364 612
Installations techniques, matériel et outillage industriel	60 952	43 304	17 648	26 772
Autres immobilisations corporelles	1 444 524	802 775	641 748	722 767
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 615 246	1 495 597	1 119 649	1 245 271
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 887		3 887	3 887
Créances rattachées à des participations	44 422		44 422	574 247
Autres titres immobilisés				175 564
Prêts				
Autres immobilisations financières	36 914		36 914	36 854
TOTAL immobilisations financières :	85 223		85 223	790 552
ACTIF IMMOBILISÉ	2 971 651	1 624 123	1 347 528	2 203 309
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	3 191 050	150 278	3 040 771	2 875 466
TOTAL stocks et en-cours :	3 191 050	150 278	3 040 771	2 875 466
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	77 509		77 509	19 249
Créances clients et comptes rattachés	2 009 722	306 455	1 703 267	1 511 320
Autres créances	1 355 554		1 355 554	2 106 189
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	3 442 786	306 455	3 136 331	3 636 758
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	100 806		100 806	200 314
Disponibilités	293 427		293 427	207 879
Charges constatées d'avance	229 196		229 196	205 141
TOTAL disponibilités et divers :	623 428		623 428	613 335
ACTIF CIRCULANT	7 257 264	456 733	6 800 531	7 125 559
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	72 301		72 301	37 360
TOTAL GÉNÉRAL	10 301 216	2 080 856	8 220 360	9 366 228

Bilan Passif		Période du	au
GROUPE JAJ		01/04/09	31/03/10
		Net (N)	Net (N-1)
RUBRIQUES		31/03/2010	31/03/2009
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel	dont versé 3 560 939	3 560 939	3 890 000
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence		
Réserve légale		389 000	389 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			4 720 356
Report à nouveau		-1 580 834	
Résultat de l'exercice		887 691	-5 083 484
TOTAL situation nette :		3 256 796	3 915 871
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			
CAPITAUX PROPRES		3 256 796	3 915 871
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		114 912	58 331
Provisions pour charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		114 912	58 331
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		361 614	693 817
Emprunts et dettes financières divers		4 131	3 862
TOTAL dettes financières :		365 745	697 680
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		27 558	39 216
DETTES DIVERSES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 529 127	3 638 580
Dettes fiscales et sociales		572 704	615 687
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		353 518	338 607
TOTAL dettes diverses :		4 455 349	4 592 874
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
DETTES		4 848 652	5 329 769
Ecart de conversion passif			
TOTAL GÉNÉRAL		8 220 360	9 366 228

Compte de Résultat (Première Partie)Période du _____ au _____
01/04/09 31/03/10**GROUPE JAJ**

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/03/2010	Net (N-1) 31/03/2009
Ventes de marchandises	10 436 205	6 826 784	17 262 989	16 625 550
Production vendue de services	10 657	-12 058	-1 400	13 577
Chiffres d'affaires nets :	10 446 862	6 814 726	17 261 588	16 639 127
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			485 743	848 629
Autres produits			92	9 847
PRODUITS D'EXPLOITATION :			17 747 423	17 497 603
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			10 426 275	9 198 334
Variation de stock de marchandises			-143 314	1 166 940
Achats de matières premières et autres approvisionnement			83 016	68 789
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			2 891 311	3 005 063
TOTAL charges externes :			13 257 288	13 439 127
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			312 084	321 184
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 098 798	2 317 850
Charges sociales			922 408	1 026 672
TOTAL charges de personnel :			3 021 206	3 344 521
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			197 440	214 912
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			285 750	349 215
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			483 190	564 127
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			1 240 058	1 479 717
CHARGES D'EXPLOITATION :			18 313 826	19 148 675
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-566 403	-1 651 072

Compte de Résultat (Seconde Partie)

Période du

au

GROUPE JAJ

01/04/09

31/03/10

RUBRIQUES	Net (N) 31/03/2010	Net (N-1) 31/03/2009
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-566 403	-1 651 072
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	16 543	67 564
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	30 906	6 561
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 467 606	1 097 566
Différences positives de change	192 216	74 406
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	492	319
	1 707 763	1 246 415
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	72 301	1 467 606
Intérêts et charges assimilées	115 411	193 531
Différences négatives de change	124 778	792 205
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placemer	55 998	1 502
	368 487	2 454 844
RÉSULTAT FINANCIER	1 339 276	-1 208 429
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	772 873	-2 859 501
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 096	4 500
Produits exceptionnels sur opérations en capital	342	1
Reprises sur provisions et transferts de charges		167 694
	8 438	172 195
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 146	10 501
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	895	2 745 570
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	23 685	
	33 726	2 756 071
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-25 289	-2 583 876
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-140 107	-359 893
TOTAL DES PRODUITS	19 463 624	18 916 214
TOTAL DES CHARGES	18 575 932	23 999 698
BÉNÉFICE OU PERTE	887 691	-5 083 484

SOMMAIRE DE L'ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Éléments significatifs de l'exercice
- Règles et méthodes comptables
- Tableaux :
 - Immobilisations
 - Amortissements
 - Provisions inscrites au bilan
 - Etat des échéances des créances et des dettes
 - Variation détaillée des stocks et encours
 - Produits à recevoir
 - Détails des charges à payer
 - Détails des charges constatées d'avance
 - Composition du capital social
 - Variation des capitaux propres
 - Chiffre d'affaires
 - Incidence des évaluations fiscales dérogatoires
 - Ventilation du résultat
 - Allègement de la dette future d'impôt
 - Effectif moyen
 - Liste des filiales et participations
 - Renseignements globaux sur les filiales et participations
 - Engagements financiers
 - Crédit bail
 - Tableau des flux de trésorerie

ANNEXE SOCIALE

Le bilan qui vous est présenté a une durée de 12 mois et recouvre la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Eléments significatifs de l'exercice

Exemption de consolidation

GROUPE JAJ est désormais dispensé d'établir des comptes consolidés, en vertu de la Directive européenne 2009/49/CE adoptée le 18 Juin 2009 par le Parlement européen et le Conseil. L'application de cette Directive dès les comptes semestriels au 30 septembre 2009 a été prise en accord avec l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

En effet, la seule filiale détenue par GROUPE JAJ, la SARL D DISTRIBUTION, est considérée comme ayant un intérêt négligeable.

Ainsi, GROUPE JAJ n'établit plus de comptes consolidés ni de rapport de gestion Groupe ; seuls les comptes individuels en référentiel comptable français sont établis.

Réduction du capital social par voie d'annulation des actions auto détenues

Les 329 061 actions propres, de 1 euro de valeur nominale, qui étaient inscrites au compte « Autres titres immobilisés » ont été annulées conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 septembre 2009 :

- par réduction du capital social correspondant à leur valeur nominale soit 329 061 euros,
- par imputation au compte Report à nouveau débiteur de la différence entre leur valeur d'acquisition s'établissant 1 546 766 euros et la réduction du capital, soit 1 217 705 euros.

La dépréciation des actions propres comptabilisée pour 1 430 246 euros au 31 mars 2009 a été reprise au compte de résultat en produits financiers.

Crédit d'impôt recherche

Un crédit d'impôt recherche correspondant à 40% des dépenses d'élaboration des nouvelles collections engagées en 2009 a été comptabilisé pour un montant de 140 107 euros.

Compte tenu de la comptabilisation en 2008 d'un crédit d'impôt recherche de 359.893 euros, la société a par conséquent atteint le seuil d'aides de 500 000 euros octroyées aux entreprises du secteur textile pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010.

Opérations en devises étrangères

Depuis le début de l'exercice, la société comptabilise l'essentiel de ses achats de marchandises facturés en dollars sur la base du taux de couverture.

La société met en place des contrats d'achat à terme de devises pour chacune de ses collections, afin de couvrir son risque de change lié aux importations libellées en dollars.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été élaborés et présentés conformément au Plan Comptable Général – PCG (Règlement CRC 99-03) ainsi que des Règlements du Comité de la Réglementation Comptable – CRC – modifiant la version 1999 du PCG.

Les conventions comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

1 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont conformes d'une part au Règlement CRC 04-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, d'autre part au Règlement CRC 02-10 (modifié par le règlement CRC 03-07) relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et la règle de décomposition par composants a été appliquée.

La durée d'amortissement retenue est la durée d'utilité du bien. Les biens sont amortis linéairement, hormis le matériel de bureau qui fait l'objet d'un amortissement dégressif.

Les durées d'utilité retenues pour les différentes catégories d'immobilisations sont les suivantes :

- Logiciels dissociés 1 an
- Frais de concept boutique 5 ans
- Constructions 20 ans
- Agencements aménagements des constructions 10 ans
- Installations diverses 3 à 10 ans
- Matériel et outillage 5 à 10 ans
- Matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans

2 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières s'analysent de la manière suivante :

	Valeur brute	Acquisitions	Remboursements	Valeur brute
	au 01/04/09	ou virement de poste à poste	Cessions ou annulation	au 31/03/10
Titres de participation	3 888			3 888
Créances rattachées	574 247	16 543	546 368	44 422
Actions propres	1 605 811	1 478	1 607 289	
Dépôts et cautionnements	36 853	60		36 913
TOTAL	2 220 799	18 081	2 153 657	85 223

a) Titres de participation

Les titres de participation sont évalués soit à leur valeur d'entrée, soit à leur valeur économique compte tenu des perspectives d'avenir de la filiale.

Les seuls titres de participation désormais détenus par Groupe JAJ sont ceux de la SARL D Distribution. Cette société a suspendu son activité.

	Participation	Prix d'acquisition	Valeur nette
SARL D DISTRIBUTION	51.00%	3 887	3 887
TOTAL		3 887	3 887

b) Créances rattachées à des participations

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'entrée. Elles peuvent faire l'objet d'une dépréciation lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

Le montant des avances consenties à la SARL D DISTRIBUTION s'établit à 44 422 euros au 31 mars 2010, y compris les intérêts courus de 16 543 euros. Elles ont été rémunérées à 5 %.

c) Actions propres

Les actions propres qui étaient inscrites au compte « Autres titres immobilisés » ont été annulées conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 septembre 2009 :

- par réduction du capital social correspondant à leur valeur nominale soit 329 061 euros,
- par imputation au compte Report à nouveau débiteur de la différence entre leur valeur d'acquisition s'établissant 1 546 766 euros et la réduction du capital, soit 1 217 705 euros.

La dépréciation des actions propres comptabilisée pour 1 430 246 euros au 31 mars 2009 a été reprise au compte de résultat en produits financiers.

Les cessions d'actions propres de l'année ont généré des charges nettes de cession de 55 998 euros apparaissant en charges financières.

d) Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements sont essentiellement des dépôts de garantie sur des contrats de location.

3 - STOCKS

Les marchandises en stock ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat, les frais accessoires et les frais de conception des dessins. Les frais de stockage ne sont pas pris en compte pour cette évaluation.

Les articles figurant à l'inventaire du 31 mars 2010 ont été dépréciés en tenant compte de la valeur probable de réalisation.

4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de couverture ou du cours de clôture lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet de couverture à terme. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité.

Les créances clients faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont dépréciées à 100 % du montant HT.

5 – AFFACTURAGE

Au 31 mars 2010 les créances clients cédées à « Fortis Finance » se montent à 1 252 871 euros. Dans les autres créances la retenue de garantie de « Fortis Finance » s'élève à 400 144 euros et dans les disponibilités le compte « Fortis Finance » apparaît pour 153 770 euros.

6 - CRÉANCES ET DETTES REPRESENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

- Créances clients et comptes rattachés 22 444 euros
- Créances Groupe ADVENTURE LAND 429 376 euros
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés 1 271 324 euros

7 – ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

D DISTRIBUTION	
Créances rattachées à des participations	44 422
Intérêts perçus sur avances au compte courant	16 543

8- OPERATIONS EN DEVICES ETRANGERES

Les dettes vis-à-vis des fournisseurs de marchandises sont pour l'essentiel évaluées sur la base du cours de couverture de la devise.

Les créances, les disponibilités et les dettes non couvertes à terme sont évaluées sur la base du taux de change à la clôture.

La différence résultant de l'actualisation des créances et dettes est portée au bilan en «écart de conversion».

9- RISQUES DE CHANGE

La société s'est couverte contre les risques de change en mettant en place des achats à terme de dollars. Au 31 mars 2010, l'état des positions de la société face au risque de change peut se résumer ainsi :

BILAN		- 3 061 728 \$
- Dettes fournisseurs en devises	- 2 713 834 \$	
- Autres dettes en devises	- 349 982 \$	
- Liquidités en devises	2 088 \$	
HORS BILAN		6 000 000 \$
- Achats à terme de devises	6 000 000 \$	
DIFFERENTIEL		2 938 272 \$

10 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Ils se montent à 2 891 311 euros et correspondent principalement à :

• Locations	190 325 euros
• Entretien réparation.....	181 876 euros
• Assurances	148 923 euros
• Commissions.....	621 453 euros
• Rémunération affacturage.....	49 588 euros
• Honoraires (1)	358 148 euros
• Publicité, salons	480 926 euros
• Transport	358 963 euros

(1) dont honoraires des commissaires aux comptes pour 88 548 euros au titre du contrôle légal des comptes, et 15 000 euros au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission légale des comptes,

11 – AUTRES CHARGES

Les créances irrécouvrables se sont élevées à 144 727 euros.

En outre, ce poste comprend des royalties au titre de la licence “ SCHOTT ” qui ont été calculées au 31 mars 2010 :

- a) pour les produits textiles, au taux de 6 % pour la France,
- b) pour les produits cuirs, au taux de 10% sur toutes les ventes sauf l'Italie et le Canada où le taux est de 0%,

et qui se sont élevées globalement à la somme de 1 075 296 euros.

Dans ce poste figurent également 20 000 euros de jetons de présence attribués aux administrateurs conformément à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 septembre 2009.

12 – RESULTAT FINANCIER

Depuis le début de l'exercice, la société comptabilise l'essentiel de ses achats de marchandises facturés en dollars sur la base du taux de couverture.

Les achats, libellés en devises, non couverts sont comptabilisés selon le cours moyen de change du mois précédant la facture. Lors du règlement, les gains ou pertes de change sont constatés en résultat financier.

Les gains de change se montent à 192 216 euros, la reprise pour dépréciation des actions propres à 1 430 246 euros et la reprise pour dépréciation financière pour risque de change à 37 360 euros.

La société a enregistré en produits 16 543 euros de revenus sur créances rattachées aux participations et 30 906 euros en autres produits financiers

Les charges financières s'analysent principalement en :

- Intérêts d'emprunt pour 14 049 euros.
- Frais d'escompte et découvert pour 18 790 euros
- Commissions de financement d'affacturage pour 80 249 euros

- Frais financiers fournisseurs pour 2 322 euros
- Pertes de change pour 124 778 euros
- Dotation à la provision pour risque de change pour 72 301 euros
- Charges nettes sur cessions d'actions propres pour 55 998 euros.

13 – IMPOT SUR LES SOCIETES

Un crédit d'impôt recherche correspondant à 40% des dépenses d'élaboration des nouvelles collections engagées en 2009 a été comptabilisé pour un montant de 140 107 euros.

Compte tenu de la comptabilisation en 2008 d'un crédit d'impôt recherche de 359.893 euros, la société a par conséquent atteint le seuil d'aides de 500 000 euros octroyées aux entreprises du secteur textile pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010.

Au 31 mars 2010, la société dispose d'un déficit fiscal reportable de 2 377 247 euros.

14 – EXEMPTION DE CONSOLIDATION

En application de la Directive européenne 2009/49/CE adoptée le 18 Juin 2009 par le Parlement européen et le Conseil, et en accord avec l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), GROUPE JAJ est désormais dispensé d'établir des comptes consolidés.

En effet, la seule filiale détenue par GROUPE JAJ, la SARL D DISTRIBUTION, est considérée comme ayant un intérêt négligeable.

Ainsi, GROUPE JAJ n'établit plus de comptes consolidés ni de rapport de gestion Groupe ; seuls les comptes individuels en référentiel comptable français sont établis.

IMMOBILISATIONS

Cadre A		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	271 437		2 245
Immobilisations corporelles				
Terrains		131 119		
Constructions sur sol propre		978 651		
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		62 315		769
Installations générales, agencements et aménagements divers		1 256 690		17 320
Matériel de transport				12 300
Matériel de bureau et informatique, mobilier		147 510		15 250
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	Total III	2 576 284		45 639
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		578 134		16 543
Autres titres immobilisés (actions propres)		1 605 811		1 478
Prêts et autres immobilisations financières		36 854		60
	Total IV	2 220 799		18 081
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		5 068 520		65 965
Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement	(I)			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	(II)	2 500	271 182	
Immobilisations corporelles				
Terrains			131 119	
Constructions sur sol propre			978 651	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		2 132	60 952	
Installations générales, agencements et aménagements divers		800	1 273 209	
Matériel de transport			12 300	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		3 745	159 014	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	Total III	0	2 615 246	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		546 368	48 308	
Autres titres immobilisés (actions propres)		1 607 289		
Prêts et autres immobilisations financières			36 914	
	Total IV	0	85 223	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		0	2 971 651	

AMORTISSEMENTS

Cadre A

SITUATION ET MOUVEMENT DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en debut d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et dévelop.	Total I			
Autres immobilisations incorporelles	Total II	103 951	27 075	2 500
				128 526
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	614 039	35 478		649 517
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. Générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	35 543	8 998	1 237	43 304
Installations générales, agencements et aménagements divers	555 826	117 087	800	672 113
Matériel de transport		2 342		2 342
Matériel de bureau et informatique, mobilier	125 606	6 460	3 745	128 321
Emballages récupérables et divers				
Total III	1 331 013	170 365	5 782	1 495 597
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 434 965	197 440	8 282	1 624 123

Cadre B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION AMORT DEROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établis., recherche dévelop.	(I)						
Autres immobilisations incorporelles	(II)						
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. génér., agenc. aménag. construc.							
Instal. techn., matériel outil. Industriels							
Instal. génér., agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
Total III		0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III)		0	0	0	0	0	0
CADRE C	Montant net au début de l'exercice	AUGMENTATIONS			Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice	
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES							
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations exercice	Diminutions reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges		23 685		23 685
Provisions pour pertes de change	37 360	72 301	37 360	72 301
Autres provisions pour risques et charges	20 971	18 926	20 971	18 926
Total I	58 331	114 912	58 331	114 912
Provisions pour dépréciations				
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur autres immobilisations financières	1 430 246		1 430 246	
Provisions sur stocks et en-cours	172 269	150 278	172 269	150 278
Provisions sur comptes clients	369 464	116 546	179 554	306 456
Total II	1 971 979	266 824	1 782 069	456 734
TOTAL GENERAL (I + II)	2 030 310	381 736	1 840 401	571 645
	- d'exploitation	285 750	372 795	
	Dont dotations et reprises : - financières	72 301	1 467 606	
	- exceptionnelles	23 685		

ETAT DES CREANCES ET DETTES

Cadre A				
ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	44 422		44 422	
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	36 914		36 914	
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	256 945		256 945	
Autres créances clients	1 752 777	1 752 777		
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	12 100	12 100		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	140 107	140 107		
Taxe sur la valeur ajoutée	202 150	202 150		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	45 247	45 247		
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers	955 950	555 806	400 144	
Charges constatées d'avance	229 196	229 196		
TOTAL	3 675 808	2 937 384	738 424	
<i>(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice</i>				
<i>(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice</i>				
<i>(2) Prêts et avances consenties aux associés</i>				
Cadre B				
ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à un an maximum à l'origine	179 539	179 539		
- à plus d'un an à l'origine	182 074	110 452	71 622	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 529 127	3 529 127		
Personnel et comptes rattachés	186 919	186 919		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	254 193	254 193		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	3 890	3 890		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	127 701	127 701		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	4 131	4 131		
Autres dettes	353 518	353 518		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 821 094	4 749 472	71 622	
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>	400000			
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>	624656			
<i>(2) Emprunts, dettes contractés auprès des associés</i>	4131			

VARIATION DETAILLEE DES STOCKS ET DES EN-COURS

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	3 191 050	3 047 735	143 315	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Total I	3 191 050	3 047 735	143 315	0

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/03/10	31/03/09
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	23 739	
Autres créances	195 173	497 583
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	218 912	497 583

DETAILS DES CHARGES A PAYER DANS LES POSTES SUIVANTS AU BILAN

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 23)

	31/03/10	31/03/09
Intérêts courus non échus		
Intérêts courus	2 990	4 012
Intérêts courus sur emprunts		
Total	2 990	4 012
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	198 212	207 317
Total	198 212	207 317
Dettes fiscales et sociales		
Dettes provisions congés payés	167 919	180 528
Personnel salaires à payer	19 000	
Charges sociales congés à payer	83 960	90 264
Charges sociales sur salaires	9 500	
Etat charges à payer	94 030	110 174
Total	374 409	380 966
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Frs immob à recevoir		
Total	0	0
Autres dettes		
Avoirs à établir	3 852	3 390
Charges à payer (commissions, royalties, honoraires.....)	344 987	330 413
Total	348 839	333 803
TOTAL GENERAL	924 450	926 098

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	31/03/10	31/03/09
Charges d'exploitation constatées d'avance	141 808	164 234
Charges financières constatées d'avance		
Achats comptabilisés d'avance	87 388	40 907
TOTAL GENERAL	229 196	205 141

NATURE DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

1) Charges constatées d'avance

Elles se composent essentiellement des frais de collection pour 82 548 €, entretien, location, assurances, publicité.....

2) Achats constatés d'avance

Ils correspondent à de la marchandise non rentrée en stock majorée des droits de douane, des frais de transport et d'assurances.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Différentes catégories de titres (toutes de valeur nominale 1€)	Nombres de titres	
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice
Actions nominatives à droit de vote simple	1 700	24
Actions nominatives à droit de vote double	1 851 341	1 850 157
Actions au porteur	1 700 548	1 710 758
Actions auto-détenues (sans droit de vote)	336 411	0
Total	3 890 000	3 560 939

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres au 31/03/09	3 915 871
Réduction de capital suite annulation des actions propres	-329 061
Diminution des réserves suite annulation des actions propres	-1 217 705
Bénéfice au 31/03/10	887 691
Capitaux propres au 31/03/10	3 256 796

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de 17 261 588 euros se répartit par secteur géographique, gros et détail et en pourcentage du chiffre d'affaires total comme suit:

	C.A	Pourcentage
CA COMMERCE DE GROS		
France, ventes de marchandises	10 041 779	58.17%
France, prestations de service	10 657	0.06%
Export, ventes de marchandises	6 826 784	39.55%
Export, prestations de service	-12 058	-0.07%
CA COMMERCE DE DETAIL		
France détail SCHOTT	288 388	1.67%
France détail Elektrode	106 039	0.61%
Chiffre d'affaires total	17 261 588	100.00%

INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

Bénéfice de l'exercice après impôts	887 691
+ Impôt sur les bénéfices	
- Crédit d'impôt recherche	-140 107
Bénéfice avant impôt	747 584
Bénéfice hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	747 584

VENTILATION DU RESULTAT

<i>Résultat courant</i>	772 873
<i>Résultat exceptionnel</i>	-25 289
<i>Crédit d'impôt recherche</i>	140 107
Bénéfice comptable	887 691

ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Organic	2 438
Frais d'escompte	581
Allègement de la dette future d'impôt	3 019

EFFECTIF MOYEN

	Personnel salaré	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Catégories de personnel		
Cadres	10	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	35	
Ouvriers	-	
TOTAL	45	

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

"Au cours de l'exercice, il a été attribué 20 000€ au titre des jetons de présence et 91 859 € de salaires bruts "

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos au 31 mars 2010
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations				
1 - Filiales (plus de 50 % du capital détenu)				
SARL D DISTRIBUTION	500 000	-480 406	51.00%	-13 398
ZI des vignes 29 rue Bernard 93008 BOBIGNY CEDEX Siret :42302640000048				

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	FILIALES FRANCAISES
Valeur comptable des titres détenus:	
brutes	3 887
nettes	3 887
Montant des prêts et avances accordés	44 422
Montant des cautions et avals donnés	
Montant des dividendes encaissés	

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	318 984
Hypothèque	1 358 716
Cautions	75 000
Nantissement OPCVM	100 347
Abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune	457 347
Retraite	12 325
TOTAL	2 322 719
Engagements réciproques	
Achats devises à terme USD 6 000 000	4 101 135
Crédits documentaires	1 295 740
TOTAL	5 396 874

Droit individuel de formation -DIF

instauré par la loi n°2004-391 du 4 mai 2004.

Les salariés justifiant d'une ancienneté d'au moins une année peuvent faire valoir leur droit au DIF.

Les droits cumulés des salariés s'élevaient au 31 mars 2010 à 2 163 heures.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La Société a souscrit auprès de la Société Générale un contrat retraite destiné à la couverture des indemnités de fin de carrière.

Son obligation vis-à-vis des salariés est externalisée et comptabilisée par le biais d'appels de cotisation. L'engagement de retraite est évalué à 81402 € au 31.03.2010, couvert partiellement par le contrat d'assurance IFC valorisé à 69229 €; ainsi, l'engagement résiduel s'élève à 12 325 €.

Engagements reçus liés à la cession des titres de participation (protocole du 23 mars 2009)

Les principaux engagements découlant du protocole de cession des titres du Groupe ADVENTURE LAND signé le 23 mars 2009 sont les suivants :

1 - Révision du prix de cession des titres

Groupe JAJ a cédé au sous-groupe ADVENTURE LAND la participation qu'il détenait dans ce sous-groupe pour 1 € symbolique. Dans l'éventualité d'une cession ultérieure de titres par les acheteurs intervenant avant le 1er avril 2012, un supplément de prix est susceptible d'être obtenu par Groupe JAJ à raison de 50 % du prix de cession.

Par ailleurs, dans le cas où le Groupe ADVENTURE LAND réaliserait un bénéfice en 2010, 2011 ou 2012, le protocole de cession prévoit une rétrocession de 10 % du bénéfice net consolidé du Groupe ADVENTURE LAND à Groupe JAJ.

2 - Garantie de remboursement des comptes-courants

Au jour de la cession des titres du sous-groupe ADVENTURE LAND, Groupe JAJ détenait une créance sur les sociétés de ce sous-groupe d'un montant de 966.097 €. Le protocole prévoit un remboursement de cette créance en 18 mensualités de 53.672 € à compter du 20 avril 2009. Pour garantir le paiement de cette créance et des intérêts y afférents, Groupe JAJ bénéficie :

- du nantissement en deuxième rang de 100 % des parts de la SCI KALFON -29 rue Bernard- 93000 Bobigny
- du nantissement du fonds de commerce de la société ADVENTURE LAND PLATEFORME - route de Sousse 4070 M'Saken -Tunisie,
- du nantissement de 100 % des parts de la SARL AN DIFFUSION - 29, rue Bernard - 93000 Bobigny.

CREDIT BAIL

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 23)

Postes du bilan	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		exercice	cumulées		exercice	cumulées
Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours	170 365	30 095	113 332	57 033	26 880	104 758
TOTAL	170 365	30 095	113 332	57 033	26 880	104 758

Postes du bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de cinq ans	Total		
Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours	20 848	41 885		62 733	8 936	26 880
TOTAL	20 848	41 885	0	62 733	8 936	26 880

VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE

OPERATIONS D'EXPLOITATION	31/03/10	31/03/09
RESULTAT NET	887 691	-5 083 484
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie		
Dotations aux amortissements et provisions	312 352	1 703 489
Reprises des amortissements et provisions	-1 488 577	-1 276 514
Plus et moins-values de cession	553	2 745 569
Subventions virées au résultat		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-287 981	-1 910 940
Variation des stocks	-165 305	1 192 272
Variations des créances	-23 840	474 643
Variation des dettes	-211 440	942 585
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-400 585	2 609 500
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-688 566	698 560
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissement/acquisition immobilisations incorporelles	-2 245	-22 480
Encaissement/cession immobilisations incorporelles		
Décaissement/acquisition immobilisations corporelles	-45 639	-29 565
Encaissement/cession immobilisations corporelles	342	
Décaissement/acquisition immobilisations financières	-18 081	-163 321
Encaissement/cession immobilisations financières	606 891	102 178
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	541 268	-113 188
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports		
Dividendes versés aux actionnaires		
Variation des autres fonds propres		
Encaissements provenant d'emprunts	400 333	
Remboursement d'emprunts	-624 721	-215 640
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-224 388	-215 640
VARIATION DE TRESORERIE	-371 686	369 732
TRESORERIE A L'OUVERTURE	-558 907	-928 639
TRESORERIE A LA CLOTURE	-930 593	-558 907

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-dessous présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Joseph JABLONSKI

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en conformité de la loi et de nos statuts pour :

✓ Vous présenter notre rapport sur la situation de la société, sur son activité et celle de sa filiale au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, soit du premier avril 2009 au 31 mars 2010,

✓ Vous rendre compte de notre gestion,

✓ Soumettre à votre approbation :

- les comptes de cet exercice,
- les propositions de votre Conseil d'Administration.

Tous les actionnaires ont été régulièrement convoqués à la présente réunion dans le respect des dispositions légales et statutaires.

La Société GUILLERET et ASSOCIES représentée par Monsieur Alain COIFFARD ainsi que la SOCIETE FIDUCIAIRE Paul BRUNIER représentée par Monsieur Hervé LE TOHIC, Commissaires aux Comptes Titulaires, ont été régulièrement convoqués dans les formes et délais légaux.

Lecture vous sera donnée de leurs différents rapports.

Nous vous précisons que tous les documents et renseignements prescrits par la Loi ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social de la société, quinze jours au moins avant la date de la présente réunion.

Les comptes individuels de l'exercice 2009/2010 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE « GROUPE JAJ »

Le conseil d'administration rappelle tout d'abord que la société GROUPE JAJ est désormais dispensée d'établir des comptes consolidés, en vertu de la Directive européenne 2009/49/CE adoptée le 18 juin 2009 par le Parlement et le conseil européens. L'application de cette Directive dès les comptes semestriels 2009 a été prise en accord avec l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

En effet, la seule filiale détenue par la société « GROUPE JAJ », la SARL « D Distribution » est considérée comme ayant un intérêt négligeable.

Ainsi, la société « GROUPE JAJ » n'établit plus de comptes consolidés ni de rapport de gestion Groupe ; seuls les comptes individuels en référentiel comptable français sont établis.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES PAR BRANCHE D'ACTIVITE (L. 232-1,II et L. 233-6 al.2 / R 225-102 al. 1).

♦ Pour la Société Groupe JAJ :

Le chiffre d'affaires net hors taxes, réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 est de 17 261 588 euros contre 16.639.127 euros au 31 mars 2009.

Dans le cadre de nos projections établies sur trois ans, nous avons atteint notre objectif en réalisant une croissance du chiffre d'affaires pour la deuxième année consécutive (+3,7 % pour 2009/2010), malgré une conjoncture économique toujours difficile.

La répartition du chiffre d'affaires entre la France et l'export s'analyse ainsi :

	Exercice 2009-2010	Exercice 2008-2009	%
Ventes en France	10 436 205 €	9 773 328€	+ 6.78%
Ventes à l'export	6 826 783 €	6 852 223€	- 0.38%
Prestations services en France	10 657 €	7 733€	non significatif
Prestations de services à l'export	- 12 058 €	5 843€	non significatif

Les ventes sur le marché français ont augmenté compte tenu des gains en part de marché réalisés au sein de notre clientèle multimarques, de l'augmentation du nombre de clients (notamment dans la région Ouest et Sud Ouest) ainsi que du fort développement de Schott dans les Grands Magasins (Galeries Lafayette et Printemps).

Malgré la baisse du chiffre d'affaires réalisé en Angleterre, l'activité à l'export se stabilise compte tenu de la bonne tenue du marché espagnol et du fort développement du marché italien.

Les ventes à l'export qui représentaient 41,2% de nos ventes en 2008-2009 ne représentent plus que 39,5 % .

♦ Pour sa filiale : la société « D DISTRIBUTION »

Compte tenu de l'arrêt de l'activité textile, la liquidation du stock a généré un chiffre d'affaires net hors taxes de 111 877 euros sur l'exercice contre 543 653 euros au 31 mars 2009.

Les principaux chiffres sont les suivants :

	Exercice clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 mars 2009
Chiffre d'affaires	111 877	543 653
Résultat brut d'exploitation	- 10 002	- 435 587
Résultat courant avant impôts	- 18 865	- 475 578
Résultat net	- 13 398	- 507 486

Le contrôle fiscal notifié à la société « D. Distribution » ayant engendré un redressement de 509 K€ n'est pas provisionné dans les comptes et est toujours en suspens.

- DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS (L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce)

Aux termes des dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce issues respectivement de la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et du Décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, nous vous présentons ci-après, les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs :

2009-2010	A 30 jours	à 45 jours	à 60 jours	à 75 jours	à 90 jours	à 120 jours	à + 120 jours	TOTAL
France	95 668	47 600	27 629	67 970	9 317	777		248 963
Convention France (*)					426 355	23 647	261 367	711 369
Total France	95 669	47 600	27 629	67 970	435 672	24 424	261 367	960 332
Total Etranger								2 370 584
Factures non parvenues								198 212
TOTAL DETTES								3 529 127

(*) – délai conventionnel arrêté avec un fournisseur le 28 avril 2009 prévoyant un aménagement des délais de paiements (autorisation du conseil d'administration du 28 avril 2009).

II – RESULTAT DE L' EXERCICE ECOULE (L. 233-6 al. 2 / R. 225-102 al .1)

Pour la Société Groupe JAJ :

EXERCICE CLOS AU : Chiffres exprimés en euros	31-03-2010	31-03-2009
CHIFFRE D'AFFAIRES	17 261 588	16 639 127
Ventes de marchandises	17 262 989	16 625 550
Coût d'achat des marchandises vendues	10 365 976	10 434 064
MARGE COMMERCIALE en % du chiffre d'affaires	6 897 012 39.95 %	6 191 487 37.24 %
Prestations de services	-1 400	13 577
MARGE BRUTE GLOBALE en % du chiffre d'affaires	6 895 612 39.95 %	6 205 063 37.29 %
Autres achats et charges externes	2 891 311	3 005 063
VALEUR AJOUTEE en % du chiffre d'affaires	4 004 301 23.20 %	3 200 000 19.23 %
Subventions d'exploitation		
Impôts et taxes	312 084	321 184
Charges de personnel	3 021 206	3 344 521
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION en % du chiffre d'affaires	671 011 3.89 %	- 465 705 - 2.80 %
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	485 743	848 629
Autres produits de gestion courante	92	9 847
Dotations aux amortissements et provisions	483 190	564 127
Autres charges de gestion courante	1 240 058	1 479 717
RESULTAT D'EXPLOITATION en % du chiffre d'affaires	-566 403 -3.28 %	-1651 072 -9.92 %
Produits financiers	1 707 763	1 246 415
Charges financières	368 487	2 454 844
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS en % du chiffre d'affaires	772 873 4.48%	-2859 501 -17.19 %
Produits exceptionnels	8 438	172 195
Charges exceptionnelles	33 726	2 756 071
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-25 289	-2 583 876
Impôts sur les bénéfiques	-140 107	-359 893
RESULTAT NET DE L'EXERCICE en % du chiffre d'affaires	887 691 5.14 %	- 5 083 484 - 30.55 %

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010 font ressortir un bénéfice net comptable de **887 691,31 €** contre, pour l'exercice précédent, une perte nette comptable de **5 083 484,46 €**.

L'augmentation du chiffre d'affaires de 3,7 % et de la marge de 2,7 points n'ont toujours pas permis d'absorber toutes les charges de structure. Le résultat d'exploitation marque néanmoins une nette amélioration passant de - 1 651 072 euros pour l'an passé à - 566 403 euros cette année.

Au plan financier, compte tenu de l'annulation des actions auto-détenues, l'impact net des opérations sur actions propres s'établit à + 1 374 248 euros contre - 381 803 euros pour l'exercice précédent. Par ailleurs, on note l'impact net du change favorable à la société cette année pour 32 497 euros contre - 707 539 en 2008/2009.

Il convient de préciser que pertes et gains de change sont limités par suite de la comptabilisation depuis le début de l'exercice de l'essentiel des achats de marchandises sur la base du taux de couverture.

Le résultat exceptionnel de l'exercice est limité à - 25 289 euros contre une perte de 2 583 876 euros l'an passé conséquence de la cession de notre participation du sous-groupe ADVENTURE LAND en date du 23 mars 2009.

Nous avons au cours de l'exercice constaté un crédit d'impôt recherche de 140 107 euros contre 359.893 euros l'an passé.

III – ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE (L. 226 - 100 al. 3)

Les indicateurs financiers sont les suivants :

	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Dettes totales / capitaux propres	48,80%	53,55%	136.11%	148,88 %
Dettes totales / chiffre d'affaires	24,50%	29,28%	32.03 %	28,09 %
Emprunts et dettes financières / capitaux propres	6,45%	12,42%	17.82%	11,23 %

Nous vous précisons que les capitaux propres de notre société s'élèvent à 3 256 796 € au 31 mars 2010.

A cette même date, le montant des créances clients cédées à la société de factoring est de 1 252 871 €.

Pour se protéger contre le risque de change et compte tenu du volume d'achat de marchandises en dollars, la société achète des devises à terme.

Au 31 mars 2010, le montant des achats à terme de devises s'élève à 6 000 000 \$ US.

IV- PROGRES REALISES – DIFFICULTES RENCONTREES – PAR SECTEUR D' ACTIVITE (R. 225-102 al 1)

Le chiffre d'affaires est en croissance (+3,7%).

Cet indice traduit le retour de la marque Schott au premier plan, sur un marché européen fortement baissier.

La croissance importante sur le marché français (+6,8%) illustre la bonne tenue de la marque.

A la recherche de marques de référence et de valeurs sûres, dans un contexte économique toujours aussi difficile, les acheteurs indépendants multimarques ainsi que ceux des centrales sont rassurés et séduits par la longévité, l'authenticité de la marque et reconnaissent également la modernité qui est en train d'être opérée depuis deux ans que ce soit en terme de produits qu'en terme de communication.

En effet, l'alliance entre l'authenticité et la modernité sont les moteurs de la marque et la différencient ainsi du reste de la concurrence.

Son origine américaine sur laquelle nous ré-insistons fortement, est de nouveau un véritable atout.

Dès lors, de réels gains de parts de marché au sein de nos détaillants et des grands magasins ont été réalisés (plus de 40 Galeries Lafayette ont référencé Schott cette année, ouverture d'un corner au Printemps Hausmann, etc...) laissant présager un retour en force de la marque à court terme sur ce marché historique compte tenu des taux de sorties en magasins qui sont supérieurs à la moyenne du secteur.

Notre principal marché export, l'Angleterre, est toujours en difficulté.

La crise économique, le taux de change et la forte concurrence des marques locales rendent très difficile la situation de Schott sur ce marché, qui y bénéficie néanmoins toujours d'une très forte notoriété.

Dès lors une nouvelle stratégie est à l'ordre du jour avec de nombreux changements à prévoir.

Notre autre marché historique, l'Espagne, affiche une croissance à deux chiffres (+13%) avec notamment une très forte présence de la marque au sein des grands magasins Corte Ingles et l'ouverture d'une dizaine de corners.

En Scandinavie, la situation est plus délicate car la marque y a toujours un positionnement « urban » alors que désormais les collections tendent vers une image davantage mode....

Dès lors, quelques produits spécifiques sont développés en collaboration avec le distributeur scandinave pour ce marché.

Le secteur de l'habillement homme et plus particulièrement de la jeannerie, au sein des marchés européens, connaît toujours d'énormes difficultés avec une forte baisse de la fréquentation et de la consommation dans les magasins.

Afficher une croissance du chiffre d'affaires traduit des gains en part de marché et la validation de notre stratégie consistant à moderniser et rendre plus identifiable et attractive la marque et ses collections.

V – EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D' Avenir **(L. 232-1-II / R. 225-102 al 1)**

Les efforts réalisés en terme de politique commerciale, de renouveau des collections et d'un marketing plus impactant et mieux ciblés commencent à porter leurs fruits.

Les prises d'ordre d'hiver ont considérablement augmenté : **+46% (après annulation)**.

Par conséquent, tout en étant très prudent sur le niveau de réassort compte tenu du contexte économique, l'objectif est de réaliser une croissance du chiffre d'affaires à deux chiffres (+10%) sur le prochain exercice (soit 18,9 M€).

Le fort développement des commandes sur le marché français **(+58%)**, accompagné d'un plan de communication ambitieux lors du second semestre 2010, conforteront le retour au premier plan de la marque.

Schott réintègre les boutiques de référence du marché français (et ceci dans toutes les régions) qui l'avaient quelque peu délaissé ces dernières années.

A cela s'ajoute le fort développement au sein des « grands comptes », avec la présence désormais de la marque au sein des magasins Printemps, le très fort développement du nombre de magasins Galeries Lafayette (+35 en deux ans) ainsi que la très bonne tenue de la marque au sein de son client historique La Redoute et du récent référencement aux 3 Suisses.

A l'international, malgré la baisse continue des prises d'ordre sur le marché anglais (-29%), la forte croissance d'autres marchés de référence comme l'Espagne (+58%) et l'Italie (500 000€ de prise d'ordre) compense le marché britannique toujours en berne.

Sur le marché anglais, une restructuration est en cours.

La force commerciale évolue avec désormais un seul agent dédié, un showroom qui a été délocalisé dans un endroit plus pointu au sein d'un environnement de marques attractives.

Egalement, des collections spécifiques « premium » sont en cours de développement pour attirer de nouveau les boutiques de référence-qui attendent un retour de la marque à ses vraies valeurs.

L'Allemagne est également en cours de restructuration avec la recherche d'un nouveau distributeur. Des contacts sont en cours afin de démarrer lors des prochaines collections hiver 11/12.

A cela s'ajoute l'ouverture de nouveaux marchés avec lesquels nous avons signé un contrat de distribution pour le développement de la marque Schott : Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Grèce ainsi que le référencement auprès de la chaîne de magasins AISHTI, leader de la distribution de prêt-à-porter au Moyen Orient (Liban, Jordanie, Syrie et Dubaï).

Leur développement est réel (une quinzaine de clients en Pologne, une dizaine en Hongrie par exemple...) mais assez lent compte tenu que ces marchés sont principalement dominés par des boutiques mono-marque et enseignes.

L'exercice 2010-2011 devrait donc voir JAJ afficher une croissance réelle de son chiffre d'affaires et remettre la marque Schott sur son piédestal en France.

A l'export, Schott devrait consolider sa position en Espagne, redresser la barre en Angleterre et continuer d'accélérer son développement sur le marché italien, qui est désormais un marché stratégique pour la marque.

De nouveaux segments d'activités sont en cours de développement.

Le groupe réaffirme sa volonté de gérer la marque de manière globale sur le marché européen.

Ce projet ambitieux, qui sera effectif sur l'exercice 2011-2012, va nous permettre d'obtenir un véritable levier de croissance à la fois au sein de nos clients indépendants et grands comptes existants, où la chaussure représente une part significative de leur chiffre d'affaires, et au sein de nombreux prospects spécialistes.

VI – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (L. 232-1-II)

Le montant total des dépenses de collections a atteint 547 900 euros tenant compte des temps réellement passés des stylistes, chefs de produits et assistantes.

Un crédit d'impôt recherche correspondant à 40% des dépenses d'élaboration des nouvelles collections engagées en 2009 a été comptabilisé cette année pour un montant plafonné à 140 107 euros. En effet, compte tenu du crédit d'impôt recherche de 359 893 euros perçu au titre de 2008, la société a atteint le seuil d'aides de 500 000 euros octroyées aux entreprises du secteur textile pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010.

VII– EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L' EXERCICE (L 232-1-II)

Aucun évènement important n'est à signaler postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

INFORMATIONS SPECIFIQUES
COMMUNIQUEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
Conformément aux dispositions légales et statutaires de la société.

I - ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément à l'article L 225.209 du code de commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle réunie le 24 septembre 2009 n'a pas reconduit l'autorisation donnée à la société à l'effet d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% de son capital social. Cependant, un certain nombre de mouvements sont intervenus en début d'exercice :

. Mouvements au cours de l'exercice 2009-2010 :

En conformité des dispositions de l'article L 225-211 du Code de Commerce nous vous faisons part des éléments suivants :

- Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2009-2010 : 2 350 actions
- Prix d'achat unitaire moyen : 0,63 €
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2009-2010 : 9 700 actions
- Prix de vente unitaire moyen : 0,44 €
- Nombre d'actions propres détenues à la clôture de l'exercice 2009-2010 : 0 action

Toutes les actions ont été annulées conformément à la décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 septembre 2009.

II - PARTICIPATIONS NOUVELLES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE (L.233-6 al.1)

En conformité des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé la SA GROUPE JAJ n'a pris aucune participation directe dans le capital social d'une société ayant son siège social sur le territoire Français.

Au cours de l'exercice 2009-2010, aucune participation nouvelle n'est à signaler par le biais de notre filiale D. DISTRIBUTION.

Nous vous rappelons que nous avons rompu les liens capitalistiques avec les sociétés du Groupe ADVENTURE LAND le 23 mars 2009.

III - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS PRECEDENTS EXERCICES (CGI art. 243 bis)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices sociaux :

Exercices	Dividende global	Revenu imposable
31/03/2007	Néant	Néant
31/03/2008	Néant	Néant
31/03/2009	Néant	Néant

IV - RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Il a été dressé un état financier des cinq derniers exercices sociaux, lequel a été tenu à la disposition des actionnaires, au siège social, avec tous les documents et renseignements exigés par la Loi.

V - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT (CGI art. 223 quater)

En conformité des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts nous vous précisons que, pour la détermination du résultat fiscal, il a été réintégré les sommes suivantes :

- au titre des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts la somme de..... 10 248 €
- au titre de la taxe sur les voitures particulières la somme de 18 659 €

VI - CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

1) – Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes ont été avisés de la convention suivante entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du code de commerce ayant fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration dans sa séance du 28 avril 2009 à 18 heures.

Administrateur concerné : M. Joseph JABLONSKI, administrateur de la SA « GROUPE JAJ »

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 28 avril 2009 à 18 heures,

- a pris acte des avances de trésorerie consenties par son dirigeant, Monsieur Joseph JABLONSKI d'un montant de TROIS CENT MILLE (300 000,00) euros sans intérêts et sans limitation de durée et a autorisé cette opération.

2) – Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

- Au cours de l'exercice 2001/2002, Monsieur Maurice JABLONSKY a abandonné son compte-courant à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune. Cette clause prévoit que le remboursement de la somme de 457 347 € ne pourra devenir exigible que dans le cas d'un retour à meilleure fortune qui sera considéré comme atteint dès lors que la société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros. La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

Les conventions, préalablement autorisées par le Conseil d'Administration et telles qu'elles sont énoncées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sont soumises à votre approbation.

VII - INFORMATIONS RELATIVES A L' ACTIONNARIAT (L. 233-13)

Nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales connues au 31 mars 2010 dont, à notre connaissance, la participation dépasse les seuils légaux et statutaires :

Actionnaires	31-03-2010	31-03-2009
Monsieur Maurice JABLONSKY	39.17%	35.86%
Monsieur Joseph JABLONSKI	10.56 %	9.67 %
Groupe JAJ (actions propres)	0	8.65 %

Les salariés ne détiennent pas de participation dans le capital social selon la définition de l'article L.225-102 du Code de Commerce.

VIII - REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET LISTE DE L'ENSEMBLE DE LEURS MANDATS EXERCES AU TITRE DE L'EXERCICE 2009-2010

En conformité des dispositions de l'article 116 de la Loi 2001-420 du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques et de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, la rémunération globale des mandataires sociaux au titre de l'exercice écoulé ainsi que la liste de l'ensemble de leurs mandats vous sont données ci-dessous :

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration de la SA Groupe JAJ est composé des membres suivants :

- ⇒ **Monsieur Joseph JABLONSKI**, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, demeurant 12, avenue de la Belle Gabrielle (94120) Fontenay sous Bois.
- ⇒ **Monsieur Bruno DAUMAN**, Administrateur et Directeur Général Délégué, demeurant 16, rue Poirier (94160) Saint Mandé.
- ⇒ **Monsieur Marcel ROBIN**, Administrateur, demeurant 11, Villa Saint Mandé (75012) Paris.

Rémunération globale, y compris les avantages en nature, au titre de l'exercice 2009-2010 :

GROUPE JAJ
M. B. DAUMAN Au titre de son contrat de travail de Directeur Export : 91 859 € y compris les avantages en nature
M. M. ROBIN Jetons de présence : 20 000 €

Nous vous rappelons que Monsieur Joseph JABLONSKI a fait valoir ses droits à la retraite à compter du premier avril 2009 (conseil d'administration du 2 mars 2009).

Nous précisons que toutes les rémunérations ci-dessus sont fixes.

Mandats sociaux exercés :

- ⇒ **Monsieur Joseph JABLONSKI :**
 - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société GROUPE JAJ,
 - Gérant de la Société Civile d'Investissements JABLONSKI.

- ⇒ **Monsieur Bruno DAUMAN :**
 - Administrateur et directeur général délégué de la société Groupe JAJ.

- ⇒ **Monsieur Marcel ROBIN :**
 - Administrateur de la société Groupe JAJ.

IX - LES MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (article R.225-102 al.1 du Code de Commerce)

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général dans sa séance du 18 décembre 2008 et a reconduit dans ses fonctions Monsieur Joseph JABLONSKI pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Au 1^{er} avril 2009 Bruno DAUMAN a été nommé Directeur Général Délégué pour la durée des fonctions du Directeur Général.

X- RISQUES ET INCERTITUDES -UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (article L.225-100 al. 4,5,6 du code de commerce)

La société se couvre contre les risques de change en mettant en place des achats à terme de devises.

Un contrat d'assurance crédit (SFAC EULER) couvre l'essentiel de nos créances clients.

XI- ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (L. 225-100-3)

Aucune mesure n'a été prise pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique.

XII- INFORMATIONS EN MATIERE SOCIALE

En conformité des dispositions de l'article L.225-102-1 et de son Décret d'application du 20 février 2002, nous vous communiquons ci-après les informations en matière sociale :

1 - Effectifs

Au 31 mars 2010, l'effectif total de l'entreprise était de 45 salariés.

Il a été procédé à 3 embauches en CDD, 10 embauches en CDI, 2 embauches en CDI Partiel, 1 embauche Apprentie.

Il a été réalisé 482 heures supplémentaires.

Il a été procédé à 3 licenciements pour d'autre motif qu'économique, 1 licenciement pour motif économique, 1 rupture conventionnelle. L'entreprise n'a mené aucun plan social.

2 - Organisation du temps de travail

Au 31 mars 2010, 42 salariés étaient employés à temps plein, 2 salariés à temps partiel, 1 salariée apprentie.

25 cadres et salariés étaient à 36.50 heures de travail, 16 salariés à 35 heures de travail, 2 salariés à 38 heures de travail et 1 salarié à 26 heures de travail, 1 salarié à 6 heures.

3 - Rémunérations

Au 31 mars 2010, la masse salariale annuelle est de 2 098 798 euros avec 922 408 euros de charges sociales contre 2 317 850 euros avec 1 026 672 euros de charges sociales au 31 mars 2009.

Il n'y a pas de système d'intéressement et le nombre de salariés présents ne permet pas le versement de participation.

4 - Relations professionnelles et accords collectifs

Il n'y a pas de comité d'entreprise et il n'y a aucun délégué du personnel (élection du 11 décembre 2009 et 28 décembre 2009).

5 - Conditions d'hygiène et de sécurité

Il y a eu 1 accident du travail au cours de l'année 2009-2010.

6 - Formation

1.60 % de la masse salariale a été consacré à la formation professionnelle.

7 - Emploi et insertion des travailleurs handicapés

L'entreprise n'emploie pas de travailleurs handicapés.

8 - Œuvres sociales

Il n'y a pas de comité d'entreprise donc aucun budget.

XIII- INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Notre activité ne génère aucune conséquence dommageable pouvant rejaillir sur les sources d'énergie ou sur notre environnement. Aucune information particulière n'est donc à signaler.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE

Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne en application de la Loi de Sécurité Financière dans le cadre de la préparation des comptes de l'exercice 2009/2010

(Article L 225-37 du Code de commerce)

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 septembre 2010

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce et des recommandations émises par l'Autorité des Marchés Financiers, le présent rapport s'attache à rendre compte, dans le cadre de la préparation des comptes de l'exercice 2009/2010, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, des pouvoirs confiés au Directeur Général par le Conseil d'Administration, des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société « GROUPE JAJ ».

Le présent rapport a été soumis au conseil d'administration le 22 juillet 2010.

I - ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La société est administrée par un conseil d'administration. Elle n'a pas opté pour la dissociation des fonctions de Président du conseil et de Directeur Général. La société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en conformité des dispositions du code de commerce applicables aux sociétés anonymes et tient compte des préconisations des rapports Viénot et Bouton reprises dans le rapport consolidé AFEP-MEDEF d'octobre 2003.

Composition du Conseil :

Nous vous rappelons que votre Conseil d'Administration est composé de TROIS (3) membres :

- ⇒ Monsieur Joseph JABLONSKI, administrateur et Président du Conseil d'administration,
- ⇒ Monsieur Bruno DAUMAN, administrateur et Directeur Général Délégué,
- ⇒ Monsieur Marcel ROBIN, administrateur.

La liste des administrateurs de la Société incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés est :

Mandats sociaux exercés :

- ⇒ **Monsieur Joseph JABLONSKI :**
 - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société GROUPE JAJ,
 - Gérant de la Société Civile d'Investissements JABLONSKI.
- ⇒ **Monsieur Bruno DAUMAN :**
 - Administrateur et directeur général délégué de la société Groupe JAJ.
- ⇒ **Monsieur Marcel ROBIN :**
 - Administrateur de la société Groupe JAJ.

Le conseil d'administration n'a pas institué de comités.

Commentaires sur la composition du Conseil d'Administration :

- Présidence du Conseil d'administration

Les statuts de la société prévoient que le Président du Conseil d'administration pourra cumuler ses fonctions avec celles de Directeur Général de la société, selon décision du conseil. En application de l'article 20 des statuts, le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 18 décembre 2008 de ne pas procéder à la dissociation des fonctions entre la Présidence du Conseil d'Administration et la Direction Générale, en considérant que la structure moniste était mieux adaptée aux circonstances du moment.

- Nomination d'un Directeur Général Délégué

Lors de notre conseil d'administration du premier avril 2009, Monsieur Bruno DAUMAN, administrateur, a été nommé directeur Général Délégué à compter de cette même date.

- Absence de condamnations pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

A la connaissance de la société « GROUPE JAJ », et au jour de l'établissement du présent rapport :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ;
- aucun des membres du conseil d'administration n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la société par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- aucun administrateur n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

- **Contrats de Services**

Aucun membre du conseil d'administration n'est lié par un contrat de services avec la société « GROUPE JAJ » ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est déterminé par les dispositions légales et réglementaires, et par les statuts. La société « GROUPE JAJ » souscrit et s'attache à respecter les principes de Gouvernement d'Entreprise en vigueur en France et tels qu'ils résultent du rapport Consolidé AFEP-MEDEF d'octobre 2003.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société, se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières de la société et veille à leur mise en œuvre.

Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche des affaires de la société et en assure le suivi et le contrôle ; à cette fin, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Il désigne les mandataires sociaux chargés de diriger la société.

Il définit la politique de rémunération de la Direction Générale.

Il répartit les jetons de présence dont le montant global est voté par l'assemblée.

Il s'assure de la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Il arrête le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Il arrête les comptes annuels et semestriels et prépare l'Assemblée Générale.

- **Fréquence des réunions et décisions adoptées :**

L'article 17 « REUNIONS DU CONSEIL » des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, notre Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois.

L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

- *Séance du 01 avril 2009* : Nomination de Mr Bruno DAUMAN, Directeur Général Délégué.
- *Séance du 28 avril 2009 à 16 heures* : Autorisation à l'effet de conclure un protocole d'accord avec la société MORY GUETAN NOIROT,-Autorisation à l'effet de constituer le bien immobilier de Montreuil en garantie hypothécaire dudit accord à hauteur d'un montant de 700 000 euros,
- *Séance du 28 avril 2009 à 17 heures* : Ratification du contrat de travail de Mr Bruno DAUMAN et de sa rémunération;- Révision de la rémunération de Mr Bruno DAUMAN;
- *Séance du 28 avril 2009 à 18 heures* : Avances de trésorerie consenties par Monsieur Joseph JABLONSKI,
- *Séance du 29 juillet 2009*
 - 1) – comptes annuels 2009
 - ↳ Examen des comptes annuels de la société GROUPE JAJ ainsi que des comptes consolidés au 31 mars 2009,
 - ↳ Etablissement du rapport de gestion de la société GROUPE JAJ et du rapport d'activité du Groupe,
 - ↳ Etablissement du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne,
 - 2) – autorisation de vendre les biens et droits immobiliers situés 40-48, rue Beaumarchais à MONTREUIL SOUS BOIS (93100),
 - 3) – réduction du capital social par annulation des titres auto-détenus, par application de l'article L 225-210 al.3 du code de commerce- Convocation de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires et arrêté de l'ordre du jour,
- *Séance du 24 septembre 2009* : Répartition des jetons de présence,
- *Séance du 23 octobre 2009* : Autorisation à l'effet de constituer le bien immobilier de Montreuil en garantie hypothécaire en faveur de la Banque NEUFLIZE OBC, 3, avenue Hoche 75008 PARIS à hauteur d'un montant de 600 000 €.
- *Séance du 27 novembre 2009* : Examen et arrêté des comptes semestriels au 30.09.2009 de la société Groupe JAJ,- Etablissement du rapport d'activité pour la période du 01.04.2009 au 30.09.2009,
- *Séance du 7 Décembre 2009* : Constatation de la réalisation définitive de la réduction de capital social décidée lors de l'Assemblée du 24 septembre 2009.

- **Convocations des administrateurs**

Conformément à l'article 17 « REUNIONS DU CONSEIL » des statuts les administrateurs ont été convoqués dans le respect des dispositions légales par lettre simple ou télécopie.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

- Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans le respect des dispositions légales.

- Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social de la société.

- Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

II – LIMITATION DES POUVOIRS DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL

Nous vous précisons qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Monsieur Joseph JABLONSKI, votre Président et Directeur Général ni à celui de son Directeur Général Délégué.

III – CONFLITS D'INTERETS

A la connaissance de la Société « GROUPE JAJ » et au jour de l'établissement du présent rapport, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la Direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

IV – REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Au titre de l'exercice 2009/2010, le montant global des jetons de présence versés aux membres du conseil d'Administration a été de 20 000 euros. La rémunération de l'administrateur tient compte de sa participation effective aux travaux du conseil

Montant des rémunérations des mandataires sociaux versées par la société au titre de l'exercice 2009/2010 :

	Rémunération brute fixe versée	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Rémunération totale perçue
Administrateurs et DGD Monsieur Bruno DAUMAN	90 000 €		Voiture : 1 859 €	91 859 €
Administrateur Monsieur Marcel ROBIN		20 000 €		

Rémunérations des mandataires sociaux

Le conseil d'administration arrête les règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux. Ils ne perçoivent pas de part variable.

Il n'existe ni parachutes dorés ni retraites chapeaux.

Les avantages en nature sont déterminés sur la base du barème de l'administration fiscale.

Schémas d'intéressement et de participation

Il n'y a ni contrats d'intéressement ni de participation.

V – INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons que le rapport de gestion fait mention des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

VI – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Nous vous rappelons que notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne. Ces procédures reposent sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre par la Direction Générale en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion rigoureuse et efficace de la société et d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

- 1 Objectif du contrôle interne

L'objectif du contrôle interne est d'assurer la qualité et la fiabilité de la production des comptes dans les buts suivants :

- prévenir les erreurs et les fraudes,
- protéger l'intégrité des biens et des ressources de l'entreprise,
- gérer rationnellement les moyens de l'entreprise,
- assurer un enregistrement comptable correct de toutes les opérations nécessaires, en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

Le bon fonctionnement d'un système de contrôle interne permet de réduire les risques d'erreur ou de malversation, il ne peut cependant conduire à les éliminer complètement.

- 2 Organisation du contrôle interne

Le contrôle interne de la société n'est pas formalisé, mais il est effectif et s'est affiné au cours des années. Il répond essentiellement aux conditions suivantes :

- séparation des fonctions
- exhaustivité
- réalité
- évaluation correcte
- respect des normes de présentation des comptes.

Compte tenu de notre activité de négoce un soin tout particulier a été apporté au suivi des marchandises de leur commande aux fournisseurs à la livraison aux clients en passant par la gestion des stocks. Pour ce faire nous disposons d'un programme informatique spécifique et performant fournissant un inventaire en permanence ainsi que diverses statistiques par produit, famille, représentant, secteur, marges etc... constituant une aide à la gestion efficace.

Notre secteur de clientèle présente un risque non négligeable, aussi en plus du suivi inclus dans le programme cité plus avant, une gestion et une surveillance des comptes des clients est effectuée en comptabilité. Nous avons également souscrit une assurance crédits en plus des renseignements commerciaux que nous nous efforçons de maintenir à jour.

Les décisions d'achat importantes remontent à la direction générale avec un souci de prix, de maintien de la qualité et de la continuité des approvisionnements auprès de fournisseurs habituels.

Notre gestion financière en dehors des opérations courantes fait appel au factoring et à des mesures de précaution contre les variations de cours de change compte tenu du chiffre significatif de nos importations. Pour se protéger contre le risque de change, la société achète des devises à terme. Les recours aux emprunts sont soumis au conseil d'administration de même que les opérations sur titres.

La gestion du personnel est également très centralisée et les tâches de chacun clairement définies avec des recoupements pour contrôle et afin d'éviter qu'une même personne n'effectue une ou plusieurs tâches incompatibles.

Sur le plan juridique nous sommes assistés par les juristes d'un cabinet d'avocats extérieur à la société.

En ce qui concerne les biens et les personnes nous avons pris, tant en contrats d'assurance qu'en mesures de sécurité et de vidéosurveillance, toutes les dispositions nécessaires pour la sauvegarde des biens et des personnes en cas de sinistre.

Les investissements nécessaires au maintien et au développement de l'entreprise sont engagés au fur et à mesure des besoins et des objectifs poursuivis. Les investissements importants relèvent du conseil d'administration.

Notre service comptable est doté d'un personnel compétent. Les normes comptables applicables en France sont scrupuleusement respectées afin de présenter des comptes sociaux fiables avec une information complète.

VII – MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Conformément à l'article R 225-84 du Code de Commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites au Président du Conseil d'Administration. Elles doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse indiquée dans la convocation, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

En application des articles R.225-71 et R.225-73 du Code de Commerce, des actionnaires représentant la fraction légale du capital social pourront requérir, et ce, jusqu'à vingt cinq jours avant l'Assemblée, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette assemblée. Leur demande devra être adressée au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'attention du Président du Conseil d'Administration. Ces demandes doivent être accompagnées du texte des résolutions qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs, ainsi que d'une attestation d'inscription en compte. L'examen par l'Assemblée générale des projets de résolutions déposés par les actionnaires dans les conditions réglementaires est subordonné à la transmission par les auteurs de la demande d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant la date de l'assemblée.

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance, ou de se faire représenter à cette Assemblée, les titulaires d'actions nominatives doivent justifier de l'inscription comptable des titres à leur nom dans un compte nominatif pur ou en compte nominatif administré trois jours ouvrés précédant la date de l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les propriétaires d'actions au porteur qui souhaitent participer physiquement à l'Assemblée devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire habilité (Banque, Etablissement Financier, Société de Bourse) teneur de leur compte, qui leur délivrera une carte d'admission. Toutefois, tout actionnaire au porteur qui n'a pas reçu sa carte d'admission trois jours avant l'Assemblée, devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation lui permettant de justifier de sa qualité d'actionnaire trois jours ouvrés précédant la date de l'Assemblée Générale.

A défaut d'assister personnellement à cette Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1°) Adresser une procuration à la société sans indication du mandataire ;
- 2°) Voter par correspondance ;
- 3°) Donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de Commerce, tout actionnaire ayant effectué un vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, ne sera prise en considération par la Société.

Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration seront adressés aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré.

Tout actionnaire au porteur souhaitant voter par correspondance peut solliciter par lettre recommandée avec demande d'avis de réception un formulaire de vote par correspondance auprès de la Banque PALATINE (service MAREG, « Le Péripôle », 10, avenue Val de Fontenay – 94131 FONTENAY SOUS BOIS CEDEX) au plus tard 6 jours avant la date de la réunion.

Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance devra être retourné, dûment rempli, directement à la Banque Palatine à l'adresse précitée, 3 jours au moins avant la réunion en ce qui concerne les actionnaires nominatifs et à leur intermédiaire habilité pour les actionnaires au porteur. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte titres.

L'actionnaire qui retourne ledit formulaire aux fins de voter par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter.

En aucun cas, il ne pourra être retourné à la société un document portant à la fois une indication de procuration et les indications de vote par correspondance.

Les actionnaires pourront se procurer les documents prévus aux articles R 225-81 et R.225-83 du Code de commerce par simple demande adressée à la Banque PALATINE. Ces documents seront également mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

L'avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires.

Fait à Montreuil

Le 22 juillet 2010

Le Président du Conseil d'administration

**PROPOSITIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DANS LES CONDITIONS DE QUORUM DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

I – APPROBATION DES COMPTES DE LA SA GROUPE JAJ

Conformément à la loi, nous soumettons à votre approbation :

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- celui des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010,
- les comptes, le bilan, et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés.

Nous vous demandons, en conséquence, d'approuver les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports et de donner quitus de leur mandat aux Administrateurs au titre de l'exercice

II - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2010, soit la somme de 887 691,31 € de la façon suivante :

- En totalité, soit la somme de 887 691,31 €
Au crédit du poste « REPORT à NOUVEAU » qui figure
- Au passif du bilan pour un montant débiteur de - 1 580 834,10 €

Si vous approuvez cette proposition, au prochain bilan le poste « REPORT A NOUVEAU » serait ainsi ramené à un montant débiteur de .. - 693 142,79 €

III – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices sociaux :

Exercices	Dividende global	Revenu imposable
31/03/2007	Néant	Néant
31/03/2008	Néant	Néant
31/03/2009	Néant	Néant

IV- CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous proposons d'approuver chacune des conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce contenue dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

V- ALLOCATION DE JETONS DE PRESENCE A L'ENSEMBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous proposons d'allouer, à titre de jetons de présence, la somme de 70.000 € aux membres du Conseil d'Administration en exercice pendant la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

VI- SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Aucun des mandats des administrateurs en fonction n'arrive à échéance sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010.

VII- SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants n'arrivent à échéance sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010.

VIII- PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Nous n'avons pas souhaité cette année reconduire l'autorisation portant sur le programme de rachat d'actions dans les conditions de l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce.

PROPOSITIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DANS LES CONDITIONS DE QUORUM DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- I - AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Le conseil d'administration rappelle les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce qui impose aux sociétés par actions de convoquer tous les trois ans, une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 (L. 3332-18 à L. 3332-24 nouv.) du Code du Travail, si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration (ou le directoire), en application de l'article L. 225-102, les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées aux sens de l'article L. 225-180 représentent moins de 3 % du capital social.

Nous vous rappelons que la participation des salariés à l'entreprise est inexistante actuellement.

Nous vous proposons d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant maximum de 3% du capital social par l'émission d'actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale, à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société, et de supprimer le droit préférentiel de souscription au profit de des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise établi par la société,

Nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires afin de :

- ✓ réaliser l'augmentation de capital, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la décision de l'assemblée, au profit des salariés de la société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, après avoir établi celui-ci dans les conditions prévues par l'article L 443-1 du code du travail, et fixer le montant de chaque émission dans la limite du plafond global de 3 % du capital social ;
- ✓ déterminer les conditions d'attribution éventuelles des actions nouvelles, ainsi émises au profit desdits salariés, dans les conditions légales, en ce compris les conditions d'ancienneté, arrêter la liste des bénéficiaires, ainsi que le nombre de titres susceptibles d'être attribués à chacun d'entre eux, dans la limite du plafond de l'augmentation de capital ;
- ✓ déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, dans les conditions définies à l'article L. 443-5 (L. 3332-18 à L. 3332-24 nouv.) du code du travail ;
- ✓ arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, recueillir les souscriptions des salariés ;

- ✓ fixer le délai accordé aux salariés souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription dans la limite du délai de trois ans à compter de la souscription prévu par l'article L. 225-138-1 du code de commerce, étant rappelé que, conformément aux dispositions dudit article, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la société ou du souscripteur, par versements périodiques ou par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur ;
- ✓ recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances, le cas échéant, arrêter le solde créditeur des comptes courants ouverts dans les livres de la société au nom des souscripteurs libérant par compensation les actions souscrites ;
- ✓ constater la réalisation de l'augmentation de capital, et le cas échéant, imputer tous frais sur le montant des primes payées lors de l'émission des actions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation ;
- ✓ effectuer toutes formalités légales, modifier les statuts corrélativement, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, et généralement faire le nécessaire, dans les conditions précisées ci-dessus et celles fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les actions ainsi émises seront créées avec jouissance à compter de la date de leur souscription. Pour le surplus, elles seront, dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des assemblées générales.

Cependant, nous vous invitons à ne pas retenir ladite proposition considérant que celle-ci n'est pas opportune dans l'immédiat.

- II - RATIFICATION DES HUITIEME ET NEUVIEME RESOLUTIONS ADOPTEES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2009 :

Nous vous rappelons que lors de la réduction du capital social décidée le 24 septembre 2009, par application de l'article L. 225-210 du code de commerce, Monsieur Maurice JABLONSKY, n'a pas participé au vote des décisions prises aux huitième et neuvième résolutions, ne voulant pas prendre une part active à l'incidence de la réduction de capital sur l'augmentation de plus de 2% de ses droits de vote comprise entre le tiers et 50 % du capital social, en moins de douze mois, et sollicitant, sur la base du fondement de l'article 234-9-6^{ème} du règlement général de l'AMF, une dérogation au dépôt d'un projet d'offre public d'achat. (OPA).

Ainsi, les droits de vote de Monsieur Maurice JABLONSKY n'ayant pas été pris en compte pour le calcul de la majorité des huitième et neuvième résolutions de l'assemblée du 24 septembre 2009, les membres du conseil proposent de les ratifier lors de notre prochaine assemblée.

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Le projet des résolutions que nous soumettons à votre approbation reprend les principaux points de notre rapport et nous espérons qu'il recevra votre approbation.

Sont annexés au présent rapport :

- le tableau des résultats des cinq derniers exercices,
- le tableau des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital,
- le rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil d'Administration, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
I -CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006
a) Capital social	3 560 939	3 890 000	3 890 000	3 890 000	3 890 000
b) Nombre des actions ordinaires	3 560 939	3 890 000	3 890 000	3 890 000	3 890 000
c) Nombre des actions à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer - par conversion d'obligations - par exercice de droits de souscription					
II -OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006
a) Chiffre d'affaires hors taxes	17 261 589	16 639 127	16 457 400	21 393 012	22 116 976
b) Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-513 640	-5 189 697	-1 390 627	250 955	1 951 097
c) Impôts sur les bénéfices	-140 107	-359 893	-763 791		484 715
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements	887 692	-5 083 485	-1 734 462	-80 373	749 674
f) Résultat distribué					
III - RESULTATS PAR ACTION	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0.11	-1.24	-0.16	0.06	0.38
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.25	-1.31	-0.45	-0.02	0.19
c) Dividende attribué à chaque action (net)					
IV - PERSONNEL	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	45	44	45	44	48
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	2 098 798	2 317 850	2 012 998	2 159 505	2 233 334
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	922 408	1 026 672	935 165	1 003 814	1 051 133

Tableau récapitulatif des délégations relatives aux augmentations de capital

En cours de validité

(Article L. 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce)

Aucune délégation n'a été accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce.

ORDRE DU JOUR

1°) – De la compétence de l'assemblée générale ordinaire annuelle :

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 mars 2010
- Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce.
- Présentation du rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur le rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2010
- Quitus aux Administrateurs de leur gestion,
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer à l'ensemble du Conseil d'Administration,
- Questions diverses.

2°) – De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- En application de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, proposition de réaliser une augmentation de capital social effectuée dans les conditions prévues à l'article L 443-5 du Code du travail,
- Pouvoir à conférer au conseil d'administration à cet effet,
- Ratification de la huitième résolution de l'assemblée générale du 24 septembre 2009,
- Ratification de la neuvième résolution de l'assemblée générale du 24 septembre 2009,
- Questions diverses.

*
* *

GROUPE JAJ

Société Anonyme au capital de 3 560 939 €

Siège social : 40-48, rue Beaumarchais

93100 MONTREUIL

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Mars 2010

**SOCIETE FIDUCIAIRE
PAUL BRUNIER
S.F.P.B.**

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Paris
8, rue Montalivet
75008 PARIS

**CABINET
GUILLERET
ET ASSOCIES**

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles
48, quai Alphonse Le Gallo
92100 BOULOGNE

GROUPE JAJ

Société Anonyme au capital de 3 560 939 €

Siège social : 40-48, rue Beaumarchais

93100 MONTREUIL

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Mars 2010 sur :

- ◆ le contrôle des comptes annuels de la Société GROUPE JAJ, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ◆ la justification de nos appréciations ;
- ◆ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la première page de l'annexe au paragraphe Eléments significatifs de l'exercice :

- Exemption de consolidation : désormais, la société n'est plus tenue d'établir de comptes consolidés et publie seulement des comptes individuels en référentiel comptable français ;
- Réduction du capital social : la société a réduit son capital social par voie d'annulation des actions auto détenues, conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 24 septembre 2009.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la Société décrites au paragraphe 3 de l'annexe concernant les stocks, sur la base des éléments disponibles, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Boulogne, le 23 Juillet 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE
COMPTABLE ET D'ETUDES ECONOMIQUES
PAUL BRUNIER (S.F.P.B.)

CABINET
GUILLERET ET ASSOCIES

Hervé LE TOHIC
Associé

Alain COIFFARD
Associé

GROUPE JAJ
Société Anonyme au capital de 3 560 939 €
Siège social : 40-48, rue Beaumarchais
93100 MONTREUIL

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE GROUPE JAJ

Exercice clos le 31 Mars 2010

SOCIETE FIDUCIAIRE
PAUL BRUNIER
S.F.P.B.
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Paris
8, rue Montalivet
75008 PARIS

CABINET
GUILLERET
ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles
48, quai Alphonse Le Gallo
92100 BOULOGNE

GROUPE JAJ
Société Anonyme au capital de 3 560 939 €
Siège social : 40-48, rue Beaumarchais
93100 MONTREUIL

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE GROUPE JAJ SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GROUPE JAJ et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Boulogne, le 23 Juillet 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE
COMPTABLE ET D'ETUDES ECONOMIQUES
PAUL BRUNIER (S.F.P.B.)

CABINET
GUILLERET ET ASSOCIES

Hervé LE TOHIC
Associé

Alain COIFFARD
Associé